

Salon Baby - 14, 15 et 16 mars 2014

Dossier de presse

La petite enfance : une priorité de la branche Famille de la Sécurité sociale



Contact presse
Guillaume Peyroles
Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles
@cnaf.fr

Retrouvez les Allocations familiales
sur **caf.fr** et **mon-enfant.fr**

SOMMAIRE

> Communiqué de presse	3
> La petite enfance et le soutien à la parentalité, priorités de la branche Famille	4
> mon-enfant.fr, premier site national dédié à la garde d'enfant	5
> Chiffres clés 2012	6

Salon Baby :
Les Allocations familiales au service de toutes les familles

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et les Caisses d'Allocations familiales (Caf) de la région Ile-de-France participeront au Salon Baby, les 14, 15 et 16 mars prochains à Paris, porte de Versailles. Objectif : informer les futurs et jeunes parents sur les prestations et services « petite enfance » proposés par la branche Famille de la Sécurité sociale.

La Cnaf participe pour la troisième fois à cette manifestation avec les Caf d'Ile-de-France. En 2013, quelques 1 300 visiteurs ont eu un contact avec les Allocations familiales.

Une première en 2014 : les Allocations familiales partenaires simultanément de « La grande semaine de la petite enfance », qui se déroule au Salon Baby, remettront le 1^{er} prix du concours récompensant les jeux les plus créatifs réalisés par les professionnels de la petite enfance.

Salon Baby

14,15 et 16 mars 2014 / 10H-18H

Hall 6

Paris Porte de Versailles / Parc des expositions
1, place de la Porte de Versailles 75015 Paris

A noter :

Vendredi 14 mars à 10H45

Inauguration du stand des Allocations familiales

En présence de Daniel Lenoir, directeur général de la Cnaf et des directeurs des Caf d'Ile-de-France.

Vendredi 14 mars à 12H

Remise de la « Girafe d'or »

Dans le cadre du concours organisé par « La grande semaine de la petite enfance », Daniel Lenoir remettra la « Girafe d'or » à l'équipe gagnante.

Depuis plus de 60 ans, les Allocations familiales accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables. Acteur majeur de la solidarité nationale, la branche Famille de la Sécurité sociale est un réseau piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales, présent sur tout le territoire grâce aux caisses d'Allocations familiales (Caf). Elle offre des services sous forme de compléments de revenus, d'équipements collectifs, de suivi et de conseils aux familles.

Retrouvez les Allocations familiales sur caf.fr et mon-enfant.fr

La petite enfance et le soutien à la parentalité, priorités de la branche Famille

Selon leur situation personnelle, **les familles allocataires perçoivent des prestations légales** propres à la petite enfance comme la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), ainsi que d'autres aides directes : allocations familiales, complément familial, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire... Au 31 décembre 2012, 12,8 milliards avaient été distribués au titre de la Paje ; les autres aides directes aux familles représentant à la même date 20,3 milliards.

La Cog 2013-2017 intègre une progression annuelle **des crédits d'action sociale** de 7,5% sur cinq ans, soit 2 milliards d'euros supplémentaires en 2017 par rapport à 2012.

Un fort investissement financier en faveur de l'enfance

Cet investissement financier conséquent soutient une politique familiale et sociale efficace et adaptée aux besoins des familles. Il permettra de financer sur la durée de la Cog **100 000 solutions d'accueil collectif pour les jeunes enfants et 100 000 places en accueil individuel.**

Un rééquilibrage de l'offre de service sur le territoire en accueil collectif

La politique de réduction des inégalités territoriales engagée dans cette Cog bénéficiera de crédits dédiés, rassemblés dans des fonds spécifiques, qui viendront majorer les financements de droit commun.

Cela se traduit par l'instauration d'un Fonds pour le rééquilibrage territorial enfance doté de 50 millions en 2017, permettant le renforcement du rééquilibrage territorial dans les communes sous-couvertes en modes d'accueil pour les jeunes enfants.

La progression du développement quantitatif et le rééquilibrage territorial en accueil individuel

Afin d'accompagner ce développement, les crédits d'investissement alloués à la prime d'installation des assistantes maternelles passeront de 8,4 millions d'euros en 2013 à 10,2 millions d'euros en 2017.

En fonctionnement, un soutien accru au développement des relais assistantes maternelles (Ram) est prévu afin d'assurer une présence de proximité sur tout le territoire.

Le doublement des crédits dédiés à la parentalité

Les crédits évolueront de 51 millions d'euros en 2012 à 100 millions d'euros en 2017 afin de développer des services très attendus des parents : lieux d'accueils enfants/parents, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement de parents, médiation familiale, espaces rencontre...

mon-enfant.fr, premier site national dédié à la garde d'enfant

Pour améliorer l'information des familles et faciliter leur recherche d'un mode d'accueil, la branche Famille a lancé en 2009 un site Internet, national et gratuit : mon-enfant.fr qui recense les offres d'accueil, les disponibilités et les coûts.

Ce site Internet rassemble sur tout le territoire national, la quasi-totalité des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais assistantes maternelles, des lieux d'accueil enfants/parents et des accueils de loisirs financés par les Caf ainsi que les coordonnées de 64 % des assistantes maternelles en activité qui ont accepté d'y figurer.

Trois modes de recherche permettent de trouver facilement une assistante maternelle ou une structure d'accueil près de chez soi ou de son lieu de travail par mode d'accueil, par mot-clé, par besoin. Les résultats s'affichent sur une carte ou dans une liste.

Les familles peuvent également disposer d'informations sur les places disponibles notamment pour les assistantes maternelles. Ces informations représentent une réelle plus-value pour les familles mais également pour les assistantes maternelles, particulièrement celles, à la recherche d'employeurs.

Deux outils de simulation pour aider les familles dans leurs choix

Un outil de simulation de droits à la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) vient compléter l'information disponible sur le simulateur de coût de l'accueil collectif et familial. Les familles disposent ainsi d'un véritable outil pour choisir entre une réduction ou une cessation d'activité, l'emploi d'une assistante maternelle agréée, d'une employée à domicile ou le recours à une crèche.

Une rubrique spécifique permet de connaître pour chaque département les projets innovants en matière de petite enfance et de jeunesse.

Une nouvelle fonctionnalité : la possibilité pour les familles d'effectuer une demande de mode d'accueil en ligne

Depuis le 5 septembre 2013, le site s'est enrichi d'une nouvelle fonctionnalité permettant aux familles de formuler leur besoin d'accueil. La demande est ensuite adressée à la commune (ou l'intercommunalité) concernée à qui il appartient de donner suite.

Ce service, déployé sur quelques communes volontaires, connaît une montée en charge d'ici la fin de l'année 2013.

mon-enfant.fr a enregistré 2,2 millions de visiteurs uniques en 2012. Pour sa création, la Cnaf a reçu « le premier prix des bonnes pratiques pour l'Europe » décerné par l'Association internationale de la Sécurité sociale (Aiss).

Chiffres clés 2012

Bénéficiaires

11,5 millions d'allocataires.
30,6 millions de personnes couvertes.

Versement des prestations

79 milliards d'euros de prestations versées.
53,4 milliards d'euros consacrés aux familles.
25,6 milliards d'euros de prestations contre la précarité.

Petite enfance

15,1 milliards d'euros consacrés à la petite enfance (prestations légales + action sociale), dont **2,3 milliards** d'euros pour les aides aux structures d'accueil
2,3 millions de familles bénéficiaires d'au moins un volet de la prestation d'accueil du jeune enfant.
381 700 places en établissements d'accueil collectif ou parental, de micro-crèches ou dans les crèches familiales.

Source : Cnaf : *Rapport d'activité 2012, L'accueil du jeune enfant en 2012.*